

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison de meubles. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue de Trèves
Début :	Mercredi, 8 septembre 2021 à 08h00
Fin :	Mercredi, 8 septembre 2021 à 17h00
Motif :	Livraison de meubles
Règlement :	GRE-255-2021

Grevenmacher, le 3 septembre 2021

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden